

Du blasphème contre l'Esprit **(Mc 3, 20-35)** **Homélie du 10^{ème} dimanche ordinaire B**

Pendant les trois ans environ qui séparent le baptême de Jésus, par Jean le Baptiste dans les eaux du Jourdain, et la Résurrection de Jésus, ce qu'on appelle communément le ministère public de Jésus consiste en deux activités essentielles : annoncer la venue du Royaume des Cieux par son enseignement et réaliser déjà cette venue par l'expulsion des esprits impurs, source de désordres psychiques et de maladies physiques. Mais ces deux activités n'en font qu'une, comme le confirme Jésus lui-même dans le passage parallèle à celui que nous venons d'entendre et qui nous est rapporté par les deux autres évangiles synoptiques : « *Si c'est par l'Esprit de Dieu que moi j'expulse les démons, c'est donc qu'est arrivé sur vous le Royaume de Dieu* » (Mt 12, 28).

Or, par rapport à ces deux activités, nous assistons aujourd'hui, dans l'évangile de ce jour, au jugement porté sur chacune par deux catégories de personnes : le jugement de la famille de Jésus sur sa façon d'enseigner ; le jugement des scribes sur sa façon d'expulser les démons. Mais pour chacune de ces deux catégories de personnes, le jugement porté par Jésus n'est pas du tout le même.

Ceux qui sont appelés ici « *les gens de chez lui* » et qui viennent « *pour se saisir de lui* » sont probablement « *sa mère ses frères* » que nous voyons arriver à la fin de cet épisode et qui « *le font appeler* ». Ils sont apparemment choqués de constater que Jésus passe tellement de temps à nourrir de son enseignement « *les brebis sans pasteur* » (Mc 6, 34) qui sont devant lui qu'il ne prend même plus le temps de manger lui-même. Ils estiment que par ce comportement, Jésus « *se tient hors de lui* », si on traduit littéralement le grec, ce que la traduction liturgique traduit par « *Il a perdu la tête* », ce qui est une façon très occidentale de traduire le phénomène, car si nous estimons, nous, penser avec notre tête, tous les milieux traditionnels, eux, estiment penser avec leur cœur et ne perdent donc jamais la tête. Quoi qu'il en soit, le jugement « *des gens de chez lui* » porte sur son comportement extérieur, celui du Fils de l'homme, partageant les contingences de notre nature humaine, et n'atteint donc pas l'essence même de son action. L'évangile de saint Marc que nous venons d'entendre ne nous rapporte pas le jugement que porte Jésus sur cette accusation de se tenir hors de lui, mais les deux autres évangiles synoptiques nous le rapportent : « *Qui aura dit une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera remis* » (Mt 12, 32 et Lc 12, 10).

Le jugement porté sur Jésus par la deuxième catégorie de gens, « *les scribes descendus de Jérusalem* », est d'une autre nature : « *Il est possédé par un esprit impur* » et reçoit, de la part de Jésus, un tout autre jugement : « *Si quelqu'un blasphème contre l'Esprit Saint, il n'aura jamais de pardon. Il est coupable d'un péché pour toujours* ».

Ce blasphème contre l'Esprit Saint a suscité beaucoup de commentaires car il vient, semble-t-il, contredire l'infinie miséricorde de Dieu, capable à nos yeux de tellement tout pardonner que nous finirions presque par affirmer avec la chanson : « *Nous irons tous au Paradis* » ! Tout récemment encore, selon le témoignage du journaliste qui l'avait interviewé, un ecclésiastique aurait affirmé que l'Enfer n'existait pas et que les âmes mauvaises cessaient tout simplement d'exister, tant l'affirmation de la miséricorde de Dieu semble, à certains, incompatible avec la justice et qu'ils préfèrent envisager la suppression pure et simple des âmes mauvaises plutôt que d'imaginer qu'elles soient châtiées en Enfer. Pourtant, la miséricorde sans la justice ne serait que faiblesse indigne de Dieu, et la justice sans

miséricorde ne serait que force brutale. Précisément, la première lecture de ce jour nous montre Dieu exerçant sa justice à l'égard de nos premiers parents qui ont transgressé son commandement en les châtiant. Mais si Dieu exerce sa justice en châtiant, il exerce aussi sa miséricorde en faisant de ce châtiment une pédagogie. Le châtiment n'est jamais arbitraire, il est toujours la conséquence normale du désordre que constitue le péché, afin qu'à travers les souffrances provoquées par ce désordre, le pécheur fasse retour à Dieu. On entend parfois certaines personnes dire : « Qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu pour mériter cela ? » au lieu de se dire « Qu'est-ce qui, dans ma conduite passée, a provoqué les conséquences que j'endure actuellement ». Il est plus facile d'accuser Dieu de châtier que d'assumer les conséquences de ses propres erreurs et de se remettre en cause, afin de se convertir !

Si le blasphème contre l'Esprit est impardonnable, c'est sans doute parce qu'il ne permet pas à celui qui le prononce de pouvoir s'amender. En effet, ce blasphème contre l'Esprit-Saint consiste à affirmer que ce n'est pas par la puissance de cet Esprit que Jésus chasse les démons, mais avec la complicité de Satan, le chef des démons. C'est donc confondre l'Esprit-Saint et Satan. Or les démons, ces esprits impurs, sont la source des tendances mauvaises de notre corps de chair que nous énumère l'apôtre saint Paul dans l'épître aux Galates : « *inconduite, impureté, débauche, idolâtrie, sorcellerie, haines, rivalités, jalousie, emportements, intrigues, divisions, sectarisme, envie, beuveries, orgies et autre choses du même genre* » (Ga 5, 19) et celui qui s'oppose à ces tendances mauvaises est précisément l'Esprit avec les fruits qu'il produit en nous : « *amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur et maîtrise de soi* » (Ga 5, 22-23). Par ailleurs, c'est l'Esprit-Saint qui remet les péchés produits par ces tendances mauvaises qui nous habitent : « *Recevez l'Esprit-Saint. A qui vous remettrez ses péchés, ils seront remis* » (Jn 20, 22-23). Accuser l'Esprit-Saint d'être le Diable, c'est ne plus accepter de se soumettre à Lui pour qu'il puisse chasser nos esprits impurs et pardonner nos péchés, et donc être sauvés. « *Car si vous vivez selon la chair, vous devez mourir ; mais si par l'Esprit vous faites mourir les agissements du corps, vous vivrez* » (Rm 8, 13). En effet, « *ceux qui sont sous l'emprise de la chair ne peuvent pas plaire à Dieu* » (Rm 8, 8). Par contre, « *celui qui a semé en vue de l'Esprit récoltera ce que produit l'Esprit : la vie éternelle* » (Ga 6, 8).

Aujourd'hui, nous autres chrétiens, nous risquons moins le blasphème contre l'Esprit, en attribuant au Diable ce qui est l'œuvre de l'Esprit-Saint, qu'en attribuant à l'Esprit-Saint ce qui est l'œuvre du Diable. En effet, les faux prophètes ne manquent pas qui cherchent à nous détourner de la vérité. Le scandale de la pédophilie de certains prêtres et religieux, qui secoue l'Eglise catholique dans de nombreux pays, au nom d'un amour pervers, n'est-il pas une atteinte à l'Esprit d'amour du Père et du Fils ? N'est-ce pas au nom d'un amour pervers que certains s'attaquent à la famille, à travers la contraception, l'avortement, l'infidélité, le divorce, les multiples sexualités, la PMA et la GPA pour les paires d'hommes ou de femmes, le droit au suicide assisté ? N'est-ce pas au nom d'un amour pervers de Dieu que certains se font tuer pour en tuer le plus grand nombre ? « *C'est à leurs fruits que vous reconnaîtrez [les faux prophètes] qui viennent à vous sous l'apparence de brebis mais qui, au-dedans, sont des loups rapaces* » (Mt 7, 15-16), nous dit Jésus, ces fruits qui sont ceux de la haine, de la violence et de la débauche et qui, tous, cherchent à détruire l'humanité, car le Diable « *était homicide dès le commencement* » (Jn 8, 44), nous dit encore Jésus, et il l'est pour toujours. Supplions l'Esprit-Saint de nous garder d'accomplir les désirs du Diable en cédant aux sirènes d'un soi-disant progrès qui n'est en réalité qu'une lamentable régression vers une humanité plus primitive que réellement évoluée.